



CGT SLS STATUT DES TUTEURS

UNE RECONNAISSANCE QUI SE FAIT (ENFIN) ENTENDRE !

Le contexte

Depuis plusieurs années, la **CGT** revendique la création d'un statut de Tuteur chez SLS. Ces salariés transmettent le savoir-faire, accompagnent les nouveaux et garantissent la qualité du travail. Sans eux, pas de formation, pas de relève, pas d'avenir industriel !

⊘ Un accord longtemps bloqué

La **CGT** avait proposé un accord complet et équilibré, reprenant les attentes du terrain : reconnaissance du rôle, encadrement du tutorat, et valorisation financière du temps et des responsabilités. Malheureusement certains syndicats signataires de la NCC (cfdt/fo) ont refusé de signer l'accord, au motif de l'absence de reconnaissance financière. La **CGT** avait avancé des solutions concrètes : création d'un poste de tuteur (D7 minimum), revalorisation du salaire, ou prime spécifique...

Nos avancées malgré tout

Grâce à la ténacité de la **CGT**, un point essentiel a été obtenu : la nomination des tuteurs volontaires devra désormais être formalisée par écrit. Cette avancée majeure permet enfin d'encadrer le tutorat et de supprimer les dérives observées sur le terrain : limitation du nombre de tutorés par tuteur, garantie d'un temps réellement alloué au tutorat, et reconnaissance claire du rôle et des missions de chaque tuteur. C'est une première victoire concrète : les tuteurs sont enfin **reconnus, encadrés et protégés**.

Notre position

La **CGT** affirme haut et fort :

- Les tuteurs sont indispensables à la transmission du savoir-faire.
- Leur mission mérite une reconnaissance financière réelle.
- La nouvelle convention collective de la métallurgie est trop rigide et empêche la valorisation de l'investissement humain.

Sans ces femmes et hommes engagés, c'est tout le savoir-faire SLS qui disparaît.

Et maintenant? Une victoire collective !

Deux leviers restent à actionner :

1. **Coté tuteurs**, une démarche individuelle des tuteurs, qui pourraient échanger leur engagement contre une garantie d'évolution salariale.
2. **Coté Organisations Syndicales**, l'obtention, lors des prochaines Négociations Obligatoires Entreprise (NOE), d'un budget spécifique pour reconnaître tous les salariés acceptant d'intégrer la communauté des tuteurs SLS.

Une étape décisive vient d'être franchie : la CFE/CGC vient de se positionner signataire de l'accord. L'accord devient donc majoritaire et applicable ! ✓

C'est une avancée historique obtenue grâce à la constance et à la détermination de la **CGT**, première à défendre ce dossier depuis le début.

Cet accord permettra enfin d'encadrer la fonction de tuteur, de garantir un suivi clair, et de préserver la qualité de la transmission du savoir-faire chez SLS.



La **CGT** se félicite de voir aboutir ce combat porté depuis des années.

Mais nous restons vigilants, la reconnaissance financière des tuteurs devra constituer la prochaine étape, afin de garantir un accord à la hauteur de l'investissement et de l'implication des salariés.

**Le combat continue, mais une belle victoire vient d'être remportée !
Les vrais progrès sociaux ne se gagnent pas dans les salons...
Ils se gagnent sur le terrain, avec les salariés !**

molsheim le 10 octobre 2025

Conclusion

REJOINS NOUS

